

DIVERS

prime à l'installation
1200 €
heures complémentaires
conseil 10 %
heures majorées 10 % minimum
conseil 25 %
indemnité de repas à négocier
Retraite : pour valider 1 trimestre
1782€ Brut



RÉMUNÉRATION

salaire horaire minimal
3.64 € Brut
2.84 € Net
2.80 € Alsace-Moselle
si le titre AM/GE 3.64€ Brut
2.96 € net
titre AM/GE
2.91 eAlsace- Moselle



INDEMNITÉ D'ENTRETIEN

en dessous de 6h 17 d'accueil
par jour et par enfant : 2.65 €
3.80 € pour 9h d'accueil
pour 10h d'accueil : 4.22 €
pour 11 h d'accueil : 4.64 €



CHIFFRES AU 1 AVRIL 2025

FORMATION

Allocation hors temps de travail
5.57 €

prix du repas lors d'une
formation
14 € jusqu'au 31 mars
16 € à partir du 1 avril

Prix du KM : 0.30 € jusqu'au
31 mars
0.40 € à partir du 1 Avril

PLAFOND PAJEMPLOI

rémunération maximale par
jour et par enfant
59.40 Brut
46.40 € Net
Alsace-Moselle
45.36 Net



DURÉE DU TRAVAIL

Par jour 13 h maximum
Par semaine moyenne sur 16
semaines 48 h sauf accord du
salarié
Par an 2250 h avec tous les
employeurs

